



**COMPTE RENDU
DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt octobre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de LEBETAIN régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie de LEBETAIN, sous la Présidence de DUPREZ Jean-Jacques, Maire de Lebetain.

PRESENTS : AURIYOU Jean-Pierre, CLAUDE Pascal, DEMOUGE Cyrille, DUPREZ Jean-Jacques, GIGON Florence, MARQUIS Serge, NIEDERHOFFER Guy, PATAONER Agnès, PERROT Jocelyne, STOUFF Roland, TORRENT CINCA Bibiana.

ABSENTS EXCUSES :

Date de convocation : 06 octobre 2020	Membres en exercice : 11
Date d'affichage : 06 octobre 2020	Membres présents : 11
	Membres votants : 11

Ordre du jour :

1. Approbation du dernier compte rendu
2. Information sur la situation actuelle de Général Electric (Belfort)
3. Rapport d'activité du Conseil communautaire du 17/09
4. Invitation au conseil de l'Association des Trois Fontaines
5. Débardage 2021 « Entreprise LOCATELLI »
6. Droit de préemption « propriété BIDAUX »
7. Renouvellement de la « commission de contrôle » chargée de la régularité des listes électorales
8. Trottoirs « Rue des Cantons »
9. Divers

Approbation du dernier compte-rendu

Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé.

MOTION DE SOUTIEN GENERAL ELECTRIC

Les élus du Département renouvellent leur soutien aux salariés de Général Electric.

Au mépris de tous ses engagements et après la suppression de 485 emplois en 2019, Général Electric annonce aujourd'hui la fermeture de la filière hydro-électrique sur le site de Belfort et la perte de 89 emplois.

C'est un nouveau coup dur pour notre Territoire et notre bassin d'emplois qui sont sacrifiés au profit des actionnaires américains.

Notre Territoire a une longue tradition industrielle.

A l'issue du siège de 1870-1871, l'industrialisation de la Ville de Belfort s'accélère avec l'installation de l'ancêtre d'Alstom, la Société Alsacienne de Construction Mécanique et de la société de textile DMC. Dans la seconde moitié du XXème Siècle, la ville se diversifie dans l'informatique avec la société Bull. A ce jour, ce sont environ 120 entreprises de tous domaines, et plus de 7 000 salariés qui sont présents sur le site industriel du Techn'hom.

L'histoire de Belfort et du Département est donc intimement liée à celle de son industrie. Au fil du temps, les Belfortains et les Terrifortains ont forgé l'une des plus belles aventures industrielles françaises et leur savoir-faire est mondialement reconnu. Ils ont fait la fierté de la France en contribuant à sa puissance industrielle dans les domaines de l'énergie et du ferroviaire.

En 2015, afin que son projet de rachat de la branche énergie d'Alstom soit retenu, Général Electric s'est engagé à créer 1 000 emplois nets en France, à assurer la maîtrise des activités stratégiques, notamment le nucléaire, et à localiser en France les quartiers généraux et équipes de direction des activités turbines à gaz de grande taille et turbines à vapeur.

En vérité, il n'y a eu de la part de Général Electric, aucune action réelle et sérieuse en faveur du maintien de l'activité industrielle à Belfort.

Compte tenu de la gravité de cette situation qui affecte tout notre Territoire, les élus du Conseil Départemental du Territoire de Belfort demandent au Président de la République, Emmanuel MACRON :

- Qu'il prenne ses responsabilités pour éviter un désastre industriel et social, préserver le savoir-faire de notre industrie ainsi que notre indépendance énergétique,
- Qu'il intervienne directement auprès du Directeur Général de Général Electric, Hugh BAILEY, son ancien conseiller à Bercy, qui avait soutenu en d'autres temps, la reprise des activités de Belfort par Général Electric !

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Lebetain décide d'adopter à l'unanimité des membres présents, la présente motion.

Rapport d'activités du Conseil communautaire de la CCST

L'ensemble de conseillers donnent leur accord pour transmettre leur adresse électronique à la CCST pour pouvoir recevoir directement les bilans d'activités 2019 et les compte-rendu de réunions du conseil communautaire de la CCST.

Invitation au conseil de l'association des Trois Fontaines

Cette invitation est faite pour présenter l'association aux conseillers et discuter des travaux de

la commune à proximité de la salle des trois fontaines.

Assistaient à la réunion pour l'association des trois fontaines : Mme Elodie AURELIE, présidente, M. Bernard CASIRAGHI, vice-président.

Pour présenter l'association, il y a 11 membres actifs actuellement : Agnès VERONES est la secrétaire et Fabienne MARIZIER, Trésorière. Pour l'année 2020, pas de manifestation pour l'association. Pour l'année 2019, il n'a pas été présenté d'assemblée générale ni de budget. Suite à différentes discussions, il a été rappelé à l'association de faire attention au protocole sanitaire de la pandémie. Les travaux de la commune à proximité de la salle : il a été créé une zone macadam pour les bennes à verre. Il est en discussion un système permettant de bloquer les accès aux abords de la salle et au terrain de sport. Pour l'instant pas de projet définitif, discussion en cours. La commune et l'association se reverront lorsque le projet sera finalisé.

Tarifs de débardage, bucheronnage

L'entreprise LOCATELLI a répondu à la demande de devis de la commune de Lebetain concernant la coupe, le débardage en forêt, et le façonnage de stères.

L'entreprise LOCATELLI propose les prestations suivantes :

Abatage :	12.50€ / m ³
Débardage	9.50€ / m ³
Câblage	52€ / heure
Éhoupage	30€/ pièce
Façonnage de stères	29€/stère

Volume estimatif sur devis. Les crédits seront prévus au budget 2021.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte les modifications apportées et donne pouvoir au Maire pour signer les documents administratifs, juridiques ou financiers relatifs à ce dossier.

Droit de préemption parcelle BIDAUX – AB 42 – 7 rue des 2 fontaines

Le conseil municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération du conseil municipal du 11.09.2017 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de LEBETAIN, et son arrêté d'application 22-2017 du 05.10.2017.

Vu les projets d'implantation d'un transformateur ENEDIS HTA BT et de la création d'un arrêt de bus pour les écoles.

Vu l'estimation du service des Domaines en date du 07.07.2020,

Décide à 10 voix POUR et 1 CONTRE

Article 1er : il est décidé d'acquérir par voie de préemption une partie de la parcelle situé 7 rue des 2 fontaines à Lebetain cadastré AB 42, d'une superficie totale de 15a03 appartenant à madame BIDAUX épouse LANCE Isabelle.

Article 2 : un acte authentique pourra être établi une fois les procédures engagées et terminées.

Commission de contrôle de la liste électorale

Délégué de l'administration : Maurice SANNICOLA

Délégué du tribunal : Virgile PETERLINI

Le conseil municipal : Agnès PATAONER et Jocelyne PERROT

Etude pour la création de trottoirs rue des Cantons

Il est envisagé de créer un trottoir rue des cantons en descendant à droite là où l'urbanisme est terminé.

M. le Maire aimerait lancer une étude de faisabilité pour savoir l'emprise nécessaire et le prix de revient des travaux.

M. le Maire demande l'accord aux conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de donner pouvoir au maire pour engager une étude de faisabilité des travaux de création d'un trottoir rue des Cantons. M. le Maire reviendra par la suite sur le dossier.

L'étude devrait être engagée sur le budget 2021.

Divers

- Il a été transmis aux conseillers les ordres du jour du conseil communautaire de la CCST du 17.09.2020 et du 15.10.2020.
- Il a été transmis le courrier d'invitation au conseil municipal des trois fontaines

Prochain conseil municipal : le 08.12.2020

Réunion préparatoire : le 01.12.2020